



RÉPERCUSSIONS DES DERNIÈRES MODIFICATIONS POUR VOUS ET VOS EMPLOYÉS

L'insuffisance de 2011 est corrigée au moyen d'une augmentation des taux de cotisation et d'un changement quant à la protection contre l'inflation. Renseignez-vous sur l'impact des modifications sur vos activités.

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario ont adopté récemment un plan à trois volets pour corriger l'insuffisance de capitalisation, estimée à 17,2 G\$, du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO).

Voici les trois volets du plan :

- Une augmentation de 1,1 % du taux de cotisation qui sera progressivement appliquée au cours des trois prochaines années (voir le tableau)
- Des indexations annuelles légèrement moindres pour les enseignantes et les enseignants ayant pris leur retraite après 2009

- La reconnaissance du taux de cotisation actuel comme taux de base permanent

Ces modifications ont très peu d'effet, s'il en est, sur les opérations des conseils scolaires publics. Pour les employeurs versant des cotisations complémentaires, c'est différent.

Comme les employeurs désignés doivent verser des cotisations complémentaires au régime, ces modifications ont des répercussions directes sur le coût pour eux.

AUGMENTATION DES COTISATIONS

Le taux de cotisation actuel, soit 10,4 % jusqu'au MGAP et 12 % au-dessus du MGAP, devient le taux de base

permanent pour le calcul des cotisations. Par conséquent, la prévision des cotisations doit l'utiliser comme taux minimum à compter de 2011.

Le tableau ci-dessous montre comment l'augmentation de 1,1 % du taux de cotisation s'appliquera progressivement au cours des trois prochaines années.

LA PROTECTION CONDITIONNELLE CONTRE L'INFLATION (PCI) EST INVOQUÉE

La disposition de PCI a été introduite par la FEO et le gouvernement à l'automne 2008. Si les prestations

Suite à la page 2

Année	Enseignants			Gouvernement de l'Ontario/Employeurs désignés		
	Jusqu'au MGAP	Au-dessus du MGAP	Augmentation	Jusqu'au MGAP	Au-dessus du MGAP	Augmentation
2011	10,4 %	12,0 %	s.o.	10,4 %	12,0 %	s.o.
2012	10,8 %	12,4 %	0,4 %	10,8 %	12,4 %	0,4 %
2013	11,15 %	12,75 %	0,35 %	11,15 %	12,75 %	0,35 %
2014	11,5 %	13,1 %	0,35 %	11,5 %	13,1 %	0,35 %
Total	-	-	1,1 %	-	-	1,1 %

DANS CE NUMÉRO

Nos visites nous aident à façonner l'avenir de TIM, [page 3](#)

Inscrivez-vous aux ateliers de l'automne, [page 4](#)

Qui participera au projet pilote?, [page 5](#)

Coup d'œil sur TIM, [page 6](#)

Suite de la page 1

des participants sont réduites à la suite de l'application de la PCI, le gouvernement et les employeurs versant des cotisations complémentaires doivent verser des cotisations supplémentaires équivalentes à l'indexation dont sont privés les participants en raison d'une insuffisance de capitalisation.

La PCI sera invoquée pour la première fois en 2012. Pendant les trois années suivantes, les personnes qui ont pris leur retraite après 2009 recevront 60 % de l'augmentation annuelle du coût de la vie en ce qui concerne la portion de la rente correspondant aux services décomptés après 2009. La portion de leurs services décomptés *avant* 2010 continuera d'être indexée à 100 % en fonction de la fluctuation annuelle du coût de la vie.

Comme seulement une petite partie des services décomptés est touchée, la baisse de l'indexation d'une personne retraitée après 2009 équivaudra généralement à environ 2 \$ par mois.

Cette mesure ne touche que les personnes qui ont pris leur retraite *après* 2009. Elle n'a aucun effet direct sur les enseignantes et les enseignants actifs puisque le taux d'indexation annuel (aussi appelé rajustement au coût de la vie) n'est calculé qu'après le départ à la retraite de la participante ou du participant, en fonction de la santé financière du régime à ce moment.

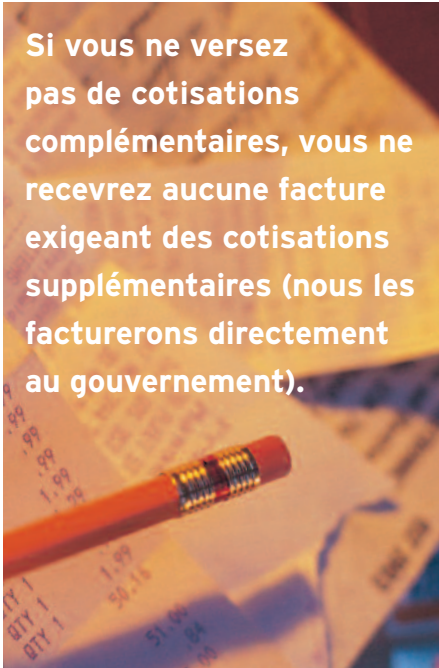
PREMIÈRE FACTURE CET AUTOMNE

Si vous êtes un employeur qui verse des cotisations complémentaires, vous recevrez la première facture relative à la PCI cet automne. Pourquoi aussi tôt?

Bien que la protection conditionnelle contre l'inflation ne soit pas invoquée

avant 2012 pour les rentes, elle a eu des répercussions immédiates pour les employés qui cessent de participer au régime, car le calcul des sommes globales se base maintenant sur les hypothèses révisées de la valeur future de leur rente. La valeur de la rente a diminué, et les employeurs doivent harmoniser leurs cotisations en fonction de cette diminution.

La facture liée aux rajustements en fonction de l'inflation non versés découlant des sommes globales en 2010 pour l'ensemble des employeurs qui versent des cotisations complémentaires est inférieure à 1 000 \$. Il est important de noter que cette somme sera divisée entre *tous* les employeurs qui versent des cotisations complémentaires. Le montant de la facture de chaque employeur versant des cotisations complémentaires sera calculé en proportion des salaires ouvrant droit à pension de ses participants en 2010. Le paiement de la facture de l'automne 2011 devra être effectué en janvier 2012.



Si vous ne versez pas de cotisations complémentaires, vous ne recevrez aucune facture exigeant des cotisations supplémentaires (nous les facturerons directement au gouvernement).

FAQ

Q. Un de mes employés a présenté sa demande de rente en retard. Puis-je changer sa date de démission?

R. Non, il n'est pas possible d'indiquer une date de démission antérieure à la date réelle. Les anciens employés peuvent vous demander de le faire pour récupérer des versements de rente. Cependant, une fois qu'une date est passée, la date de démission de l'employé ne peut pas être modifiée pour une date antérieure.

Si vos employés ont décidé de prendre leur retraite, encouragez-les à se rendre sur *iAccès Web*, notre site sécurisé réservé aux participants. Ils y trouveront toute l'information dont ils ont besoin, notamment les dates limites pour présenter leur demande afin de ne manquer aucun versement.

ALLER AU FOND DES CHOSES

Les visites sur le terrain, une source d'information inestimable.

Lorsqu'on est rivé à un écran d'ordinateur toute la journée, une sortie sur le terrain est bienvenue.

Alida Ladak, analyste principale, Internet, Services Internet aux participants, est la « capitaine » technique du navire TIM. Elle a participé pleinement à la création et au développement de votre système de déclaration en ligne depuis son lancement, il y a 10 ans. Travaillant en étroite collaboration avec le groupe des SIE, elle demeure au gouvernail.

PRENDRE LE TEMPS

Bien qu'il soit parfois difficile de sortir du bureau, nous essayons de nous rendre chez les employeurs aussi souvent que possible.

« Parler directement avec les employeurs pour acquérir une connaissance approfondie de leur expérience d'utilisation de TIM est le meilleur moyen de gérer cette expérience, déclare Alida. Le niveau et la précision des renseignements que nous obtenons en nous rendant chez les

employeurs influent considérablement sur l'orientation que nous prenons. »

Au printemps dernier, Alida a pu se rendre elle-même chez huit employeurs. Elle en a tiré de l'information de première main sur les habitudes des employeurs concernant l'utilisation de TIM. Les visites d'Alida sur le terrain n'avaient pas pour but d'évaluer la qualité des données des employeurs ou de vérifier leur utilisation ou leur connaissance du système. Elles visaient plutôt à savoir ce qui est utile et ce qui ne l'est pas. Grâce à ces visites et à sa participation aux ateliers et aux groupes de discussion, Alida a pu évaluer les éléments efficaces du système et découvrir les besoins en évolution.

APPROFONDIR LA RECHERCHE

Les visites chez les employeurs, tant de la part d'Alida que d'un analyste des SIE, ne sont pas uniquement de la recherche sur le système TIM; elles nous aident à mieux comprendre d'autres dépendances. À titre



d'exemple, nous en apprenons souvent sur les enjeux plus étendus des employeurs relativement à la déclaration et sur les outils qu'ils utilisent en plus de TIM.

Ainsi, voici le thème commun relevé par Alida à la suite de sa première tournée :

« Il est clair que les employeurs se sont adaptés à TIM et à notre façon de leur livrer le travail, dit Alida. Cependant, plus nous apportons d'améliorations, plus il devient difficile de déterminer la priorité des tâches. Il n'y a pas d'emplacement unique où tout le travail est affiché; les employeurs doivent naviguer dans différentes sections pour rassembler tous les éléments d'information sur ce que nous attendons d'eux. »

Suite à la page 4

« Notre écoute des employeurs est le meilleur outil d'aide au développement, à l'évaluation et à la prestation de nos services. Comme ce sont eux qui utilisent le système TIM, ce sont eux qui le connaissent le mieux. » Alida Ladak, analyste principale, Internet

Suite de la page 3

RÉCAPITULONS

Bien que les employeurs utilisent TIM de la même manière, ils n'ont pas tous la même méthode de travail. Nous sommes résolus à nous intéresser aux différentes méthodes de travail des employeurs et à trouver des moyens d'adapter TIM aux diverses préférences des employeurs.

Votre collaboration à cette évaluation et au processus de développement est essentielle si nous voulons apporter des améliorations adéquates au système.

Visites du printemps

Nous remercions les employeurs suivants pour le temps qu'ils ont consacré à Alida, malgré leur horaire chargé.

- Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB
- Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)
- Greenwood College School
- École Holy Trinity
- Simcoe County DSB
- Simcoe Muskoka Catholic DSB
- Toronto Catholic District School Board
- Trillium Lakelands DSB

ATELIERS OFFERTS À L'AUTOMNE

Vous êtes-vous inscrits?

Nos ateliers annuels d'automne commencent à Kenora le 27 septembre. Nous avons ajouté aussi deux nouvelles séances (à Chatham et à Ottawa). Communiquez avec nous bientôt pour réserver votre place.

	Date	Lieu
	27 septembre	Kenora
	3 octobre	Ajax
NOUVEAU	4 octobre	Chatham
NOUVEAU	6 octobre	Ottawa
	13 octobre	Mississauga
	26 octobre	Toronto (en français seulement)
	27 octobre	Toronto (employeurs désignés seulement)

TROIS RAISONS D'ASSISTER AUX ATELIERS

1

Faire part de vos expériences et de vos difficultés à vos collègues et entendre les leurs

2

Obtenir des conseils utiles

3

En apprendre davantage sur les dernières améliorations apportées au système TIM et les changements à venir

INSCRIVEZ-VOUS DÈS
AUJOURD'HUI!

Pour vous inscrire, envoyez un courriel à eisquiry@otpp.com en indiquant la date de la séance à laquelle vous désirez participer. Pour toute question ou suggestion, adressez-vous à →

Lorie Bissonette

lbissonette@otpp.com

416 730-6327

or 1 877 812-7989, poste 6327

MISE À L'ESSAI

Vous avez répondu à notre appel.

Encore une fois, vous nous avez donné satisfaction.

« Nos employeurs ne nous laissent jamais tomber quand nous demandons leur aide, affirme Lorie Bissonette, directrice aux Services d'information aux employeurs. Comme tous les employeurs devront déclarer les jours de réemploi l'an prochain, il est important de résoudre tous les problèmes dans un petit groupe avant le lancement général de la nouvelle fonctionnalité du système TIM. »

L'ÉQUIPE DU PROJET PILOTE

Après avoir lancé un appel au volontariat, en avril, nous avons récemment fixé notre choix quant aux participants à notre projet pilote. Merci à toutes les personnes qui se sont portées volontaires!

Nous avons divers systèmes de paie et un bon éventail d'employeurs de

Nom	Administrateur de la paie ou fournisseur de logiciel	Nombre total de participants
Conseil scolaire Viamonde	SAP conseil	800
DSB Ontario North East	SDS	800
Dufferin-Peel Catholic DSB	ipps.net	6 800
Halton Catholic DSB	Ceridian	2 200
Hastings and Prince Edward DSB	ROSS à Altus	1 450
Keewatin Patricia DSB	Ceridian	650

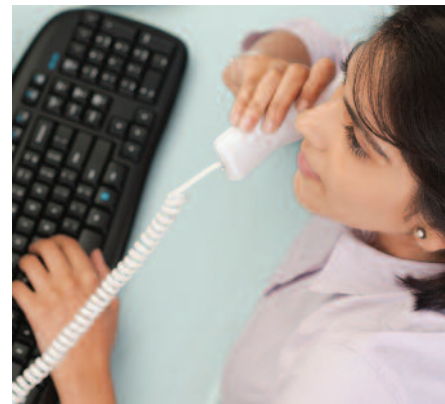
différentes tailles (environ 12 700 participants représentés).

PRÉPARATIONS ESTIVALES

Nos six participants se sont affairés à préparer leurs systèmes pour la collecte et l'envoi des données sur les jours de réemploi. De notre côté, nous avons développé et mis à l'essai la nouvelle fonctionnalité du système TIM. De plus, nous avons annoncé, récemment, les nouvelles particularités du fichier pour la déclaration des jours de réemploi.

- **Champ du poste 313 – Ajoutez « Y » s'il s'agit de jours de réemploi et « N » dans le cas contraire.**

Nous collaborerons étroitement avec notre groupe pilote afin qu'il soit prêt



pour septembre. Une fois tous les systèmes en marche, le groupe devra déclarer et valider les problèmes du système TIM relatifs au réemploi. Cela inclut la récupération et la mise à jour des données de réemploi.

Pendant la période d'essai, soit de septembre à décembre, nous demanderons au groupe pilote de nous faire part de ses commentaires concernant son expérimentation du système TIM. Nous corrigerons tous les problèmes de déclaration que le groupe détectera pendant la phase d'essai.

De plus, nous devons nous assurer que les modifications apportées aux fichiers de paie du groupe pilote n'auront pas d'effet négatif sur la déclaration des services courants lorsque le groupe pilote commencera à déclarer les jours de réemploi.

À titre d'information : mise à jour du manuel

Afin de nous préparer à la déclaration des jours de réemploi, nous avons récemment mis à jour le chapitre 7, « Traitement des données ». En procédant à la révision des particularités du fichier (pages 7-4 à 7-7), nous avons rafraîchi la catégorisation des champs afin de la rendre plus claire. Nous avons ajouté une nouvelle étiquette de champs, appelée « critique ». La précision des données entrées dans ces champs est essentielle à l'intégrité des données.

COUP D'ŒIL SUR TIM

À surveiller au cours des prochains mois.

Lors des ateliers et de nos visites chez les employeurs, nous entendons souvent le même commentaire :

« S'il vous plaît, prévenez-nous d'avance des changements. »

Comme la technologie est en évolution constante par nature, il devient difficile de donner la date précise des versions à venir. Cependant, c'est avec plaisir que nous vous fournissons un aperçu de ce que nous avons prévu d'ici la fin de l'année.

AMÉLIORATIONS MAJEURES

- Fonctionnalité relative au réemploi : capacité de visualiser et de gérer les données sur le réemploi (septembre)
- Réduction progressive des fonctionnalités restantes relatives à la LNE (d'ici le mois de décembre)
- Fonctionnalité supplémentaire relative au réemploi : nouvelle émission de données pour la validation des services (AD)

- Affichage consolidé du travail requis (AD)

MODIFICATIONS MINEURES

En plus des projets mentionnés ci-dessus, nous demanderons une rétroaction sur la fonctionnalité relative au réemploi tout au cours du projet pilote, cet automne. Il est possible que des rajustements ou des améliorations soient apportés à la suite des rétroactions reçues.

De plus, nous étudions des moyens d'apporter plus de clarté au travail requis pour les absences. À titre d'exemple, nous songeons à ajouter une fonction d'affichage d'une infobulle par glissement de la souris pour définir les étiquettes « Congé – non payé » et « Jours non payés » de la section Absences.

À l'occasion de nos récentes visites chez les employeurs, ceux-ci ont également exprimé leur frustration de ne pas savoir ce qu'il faut faire ou



quels changements apporter pour le traitement des absences non vérifiées. Comme ces absences ne font pas partie d'une catégorie précise (p. ex., problèmes liés aux données, aux cotisations, etc.), les employeurs trouvent difficile d'établir le niveau de priorité du travail et de l'accomplir.

Pour éviter les surprises, surveillez l'arrivée des « Pension Bytes » dans votre boîte de courriel en prévision des améliorations du système TIM. Nous ferons de notre mieux pour vous avertir dans un délai raisonnable.

POUR NOUS JOINDRE



Services d'information
aux employeurs
Régime de retraite des
enseignantes et des
enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5



Courriel
eisinquiry@otpp.com
**Site Web des employeurs
(TIM)**
employers1.otpp.com
Site Web principal
www.otpp.com



Toronto
416 227-7525
Sans frais
1 866 867-9147



Toronto
416 730-7807
Sans frais
1 800 949-8208

Heures de bureau

De 8 h à 17 h 30, du lundi au vendredi.

Veuillez communiquer avec nous si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des difficultés techniques avec nos applications Web.